

Honoraire en vigueur depuis le 01/01/2024

HONORAIRES DE TRANSACTION : À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

TRANCHE DE PRIX EN EUROS % HONORAIRES

Jusqu'à 50 000 Euros	10 %
De 50 000 € à 84 999 €	9 %
De 85 000 € à 119 900 €	8 %
De 120 000 à 149 900 €	7 %
150 000 à 199 900 €	6 %
De 200 000 € et +	5 %

HONORAIRES DE LOCATION

À LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU PROPRIÉTAIRE

13 € / m² pour maison ou appartement de 0 à 49 m²

11 € / m² pour une superficie de plus de 50 m²

HONORAIRES DE GESTION 7,20 % TTC

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

6% TTC la 1^{ère} année de gestion pour tout nouveaux mandat puis 7,20% les années suivantes

Modification du contrat de location : 50 € TTC

INTERVENTION DANS UN LOGEMENT HORS MISSION LOCATIVE

Déplacement : 50 Euros

Modification du contrat de location : 50 Euros

CARTE PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉ PAR LA CCI DE LA ROCHELLE CARTE T N° CPI 17022016000003321

